

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 décembre 2017

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

-----

**2017 DAC 693** Approbation du règlement 2017 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-1 à L1511-7 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le règlement 2017 du fonds de soutien aux courts métrages et signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le règlement 2017 du fonds de soutien aux courts métrages est approuvé.

Article 2: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide de la Ville de Paris à la production aux films courts.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2017 et les exercices suivants, rubrique 314, chapitre 20, nature 2042, ligne VE40013 provision pour subventions d'investissement au titre du cinéma.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**